

CHAUFFAGE AU BOIS

Pourquoi l'État veut nous en détourner

Moins 30% en avril 2024, idem au 1^{er} janvier... Les aides MaPrimeRénov' ne cessent de baisser sur les poêles et chaudières au bois, pourtant écologiques. Pourquoi ?

— Par **FABRICE POULIQUEN**

Décidément, les appareils de chauffage au bois ne sont pas dans les petits papiers de l'État. En avril dernier déjà, poêles ou chaudières fonctionnant avec des bûches ou des granulés (aussi appelés pellets) avaient tous essuyé une baisse de 30% des aides MaPrimeRénov' «décarbonation» auxquelles les particuliers peuvent prétendre. Rebelote en 2025: ces subventions ont de nouveau chuté de 30% en moyenne. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier, en fonction des revenus du demandeur, l'aide pour un poêle à granulés varie de 750 à 1250 €, sachant qu'un tel appareil d'une puissance de 8 kilowatts (kW) coûtait, en moyenne, 5 100 € hors taxe (HT) en 2023, pose comprise. Elle oscille entre 500 et 1 250 € pour un poêle à bûche – dont le prix moyen (pour un modèle de 8 kW) atteignait 4440 € HT (avec pose) en 2023. Enfin, pour une chaudière à granulés, l'aide va de 2 100 à 5 000 €, mais ici le budget à prévoir dépasse les 15 000 €.

Mauvais signal

Ne noircissons pas le tableau. Les appareils de chauffage au bois restent pris en compte par MaPrimeRénov' «accompagnée», autre volet du dispositif dédié aux rénovations cumulant plusieurs travaux. Ils sont aussi éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE) et à la TVA à 5,5%. En outre, des collectivités complètent toujours ces aides par le fonds «air-bois» incitant au remplacement des vieux appareils, très polluants. «*Il n'en reste pas moins que ces coups de rabot sont un très mauvais signal envoyé aux Français sur le chauffage au bois, déplore* Eric Vial, délégué général de Propellet, association des acteurs du granulé. *Et on craint la suite. Cet automne déjà, le gouvernement Barnier évoquait, au départ, une baisse de 50% des aides.*» Pourtant, dans l'optique de réduire l'empreinte carbone de nos logements – but central de MaPrimeRénov' –, le chauffage au bois est un allié. Les poêles à granulés émettent 5,64 kg équivalents (éq.) CO₂ par an et par mètre carré (m²), et ceux à bûches, 9,2 kg éq. CO₂/an/m², indique l'Agence de la transition écologique (Ademe). L'empreinte carbone des



chaudières à bois est bien plus faible encore: 3,84 kg éq. CO₂/an/m² pour celles à bûches, 3,65 kg éq. CO₂/an/m² pour celles à granulés. En comparaison, on grimpe à 39 kg éq. CO₂/an/m² pour une chaudière au gaz et à 57,2 kg éq. CO₂/an/m² pour un modèle au fioul. Seules les pompes à chaleur (PAC), promues par l'État, ont une empreinte équivalente: 3,96 kg éq. CO₂/an/m². Mais plus la température extérieure est basse, plus elles consomment d'électricité, exposant à des factures salées. «*Il est alors souvent utile de les associer à un chauffage d'appoint, un rôle que remplissent très bien les poêles*», rappelle Frédéric Coirier, vice-président du Syndicat des énergies renouvelables (SER). >>>

>>> Comment expliquer ces baisses de subventions ? Une partie de la réponse se trouve dans la récente crise énergétique. Pour se protéger de la flambée des prix du gaz et de l'électricité, les Français ont investi dans des appareils de chauffage au bois. Si 2021 était déjà une année record, 2022 a affolé les compteurs, avec 390 000 poêles écoulés (+ 38 % par rapport à 2019). Certes, les ventes ont chuté depuis, mais elles restent excessives aux yeux de l'État, qui craint de manquer de bois à l'avenir, alors que cette ressource joue un rôle clé dans la transition énergétique. Comme puits de carbone, en premier lieu. En absorbant du CO₂, nos forêts compensent une partie de nos émissions, de l'ordre de 21 millions de tonnes éq. CO₂ en 2023... La forêt française a beau s'étendre depuis la fin du XIX^e siècle, elle est fragilisée par le changement climatique (maladies, sécheresse). Résultat : sa capacité à absorber du CO₂ a été divisée par deux en 10 ans, et cette tendance inquiétante va se poursuivre.

En second lieu, de nombreux secteurs misent sur le bois pour se décarboner. L'industrie veut s'en servir pour produire de la chaleur, l'aviation, des biocarburants, le bâtiment, pour l'utiliser en substitution du béton au lourd bilan carbone.

Une erreur d'analyse des pouvoirs publics ?

Malgré ce puits de carbone qui s'épuise, il serait possible d'augmenter les prélèvements de bois afin de répondre à cette demande croissante. Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), sous l'autorité du Premier ministre, projette de passer des 50 millions de mètres cubes (Mm³) actuels à 63 Mm³ par an en 2030. Toutefois, même ainsi, il n'y aura

7,5 centimes

Coût de revient moyen du granulé de bois/kWh. La bûche est encore plus compétitive, mais il est difficile de donner une moyenne car son prix varie selon le fournisseur, la région, le taux d'humidité... Autre avantage du chauffage au bois : son tarif est plus stable que celui de l'électricité ou du gaz... ce qui n'a toutefois pas empêché le prix des granulés de doubler en 2022.

pas de bois pour tout le monde. Le SGPE a commencé à hiérarchiser les demandes, et chauffer des logements ne figure pas dans les priorités... Frédéric Coirier déplore une erreur d'analyse. « Des secteurs ont exagérément gonflé leurs besoins en bois, le plus souvent d'ailleurs hypothétiques, et liés à des promesses de décarbonation, estime-t-il. Les pouvoirs publics s'affolent et freinent des filières comme la nôtre, qui contribuent

déjà à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. »

Le tout, à consommation égale de bois. « L'efficacité des appareils de chauffage au bois s'est grandement améliorée », note Florin Malafosse, responsable forêt-bois de Solagro, cabinet de conseil spécialisé dans les enjeux écologiques. Exit, les grandes cheminées alimentées par du bois coupé au fond du jardin. « Elles sont remplacées par des appareils bien plus performants, à foyers fermés, installés dans des maisons mieux isolées et comme chauffage d'appoint, si bien qu'ils peuvent se permettre d'être plus petits, reprend-il. En parallèle, la qualité des bois s'améliore à mesure que les acteurs se professionnalisent. Et puis s'ajoute l'essor des granulés, à haut pouvoir calorifique et fabriqués majoritairement à partir de sous-produits de scieries. » Résultat : la consommation de bois par foyer diminue. « De sept à huit stères en moyenne il y a une dizaine d'années, on est descendu à cinq aujourd'hui », indique Frédéric Coirier, certain que ces progrès se poursuivront.

C'est tout le paradoxe : la filière bois-énergie veut passer d'environ 8 millions de foyers dotés d'appareils de chauffage à 10 millions en 2035, « tout en baissant de 20 % la consommation annuelle de bois de ce parc », poursuit le vice-président du SER. Du reste, ce renouvellement du matériel a des effets positifs sur les émissions de polluants, point noir de ce mode de chauffage. « Pour la même chaleur dégagée, un appareil performant bien utilisé émet jusqu'à 15 fois moins de particules qu'un modèle antérieur à 2005 ou à foyer ouvert », compare l'Ademe.

L'atout majeur du bois : son faible coût

« Cette baisse des aides vient freiner cette transition », se désole Éric Vial. Le délégué général de Propellet veut tout de même croire qu'elles n'impacteront pas tant les ventes d'appareils de chauffage au bois. Car cette énergie garde un atout de taille : son faible prix. En moyenne, le granulé revient à 7,5 centimes d'euros le kilowattheure, contre 11,8 pour le gaz naturel et 20 pour l'électricité. Est-il alors si nécessaire de subventionner le chauffage au bois ? Dans sa quête d'économies, l'exécutif a forcément dû se poser la question. « Après le bouclage biomasse, c'est le nouvel argument qu'on nous donne dans les ministères : les restrictions budgétaires, confirme Éric Vial, qui trouve l'explication fumeuse. Ou alors, il faudrait aussi baisser les aides sur les PAC, premier geste le plus financé par MaPrimeRénov'. Mais, visiblement, avec la relance prévue de la filière nucléaire, l'État tient à ce que les Français se chauffent à l'électricité. » Et tant pis si ça leur coûte plus cher. ♦



Le chauffage au bois séduit les Français, mais l'État craint l'épuisement de la ressource.

V. MEYER/LALSACE-MAXPPP